

REPUBLIQUE DU CAMEROUN
Paix – Travail - Patrie

REGION DU CENTRE

DEPARTEMENT DU MFOUNDI

COMMUNE D'ARRONDISSEMENT
DE YAOUNDE II

SERVICE DES MARCHES PUBLICS



REPUBLIC OF CAMEROON
Peace – Work - Fatherland

CENTRE REGION

MFOUNDI DIVISION

YAOUNDE II COUNCIL

SERVICE OF PUBLIC CONTRACTS

Tsinga, Avenue Jean Paul II. BP. : 17 522 Yaoundé
Tél. : (00237) 243 67 08 15 www.marieyaounde2.cm

**DEMANDE DE COTATION N°002/DC/CAYII/ CIPM/SMP/2024 DU 05 AVRIL 2024 POUR
LA FOURNITURE DES APPAREILLAGES AUX PERSONNES VIVANT AVEC UN
HANDICAP DANS LA COMMUNE D'ARRONDISSEMENT DE YAOUNDE 2**

FINANCEMENT : BIP MINAS

EXERCICE : 2024

IMPUTATION :

DELAI DE REALISATION : 45 jours

MONTANT PREVISIONNEL : 10 000 000 FCFA TTC

MARS 2024

TABLE DES MATIERES

PIECE N°1 :AVIS DE CONSULTATION

PIECE N°2 : LETTRE D'INVITATION A SOUMISSIONNER

PIECE N°3 : REGLEMENT DE LA DEMANDE DE COTATION

PIECE N°4 : SPECIFICATIONS TECHNIQUES

PIECE N°5: CADRE DU BORDEREAU DES PRIX UNITAIRES

PIECE N°6 : CADRE DU DETAIL QUANTITATIF ET ESTIMATIF

PIECE N°7 : PROJET DE LETTRE- COMMANDE

PIECE N°8 : MODELES

PIECE N°9 : LISTE DES ETABLISSEMENTS BANCAIRES ET ORGANISMES FINANCIERS HABILITES A

EMETTRE DES CAUTIONS DANS LE CADRE DES MARCHES PUBLICS POUR L'EXERCICE 2024

PIECE N°01: L'AVIS DE CONSULTATION

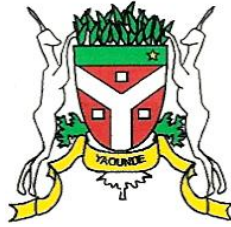
REPUBLIQUE DU CAMEROUN
Paix – Travail - Patrie

REGION DU CENTRE

DEPARTEMENT DU MFOUNDI

COMMUNE D'ARRONDISSEMENT
DE YAOUNDE II

SERVICE DES MARCHES PUBLICS



REPUBLIC OF CAMEROON
Peace – Work - Fatherland

CENTRE REGION

MFOUNDI DIVISION

YAOUNDE II COUNCIL

SERVICE OF PUBLIC CONTRACTS

Tsinga, Avenue Jean Paul II. BP. : 17 522 Yaoundé
Tél. : (00237) 243 67 08 15 www.marieyaounde2.cm

AVIS DE CONSULTATION N°002/AC/CAYII/CIPM/SMP/2024 DU 05 AVRIL 2024 EN PROCEDURE D'URGENCE POUR LA FOURNITURE DES APPAREILLAGES AUX PERSONNES VIVANT AVEC UN HANDICAP DANS LA COMMUNE D'ARRONDISSEMENT DE YAOUNDE 2

FINANCEMENT : BIP MINAS – EXERCICE 2024

IMPUTATION :

1. OBJET DE LA DEMANDE DE CONSULTATION

Dans le cadre de l'exécution du budget d'investissement public de l'exercice 2024, le Maire de la Commune d'Arrondissement de Yaoundé 2, Maître d'Ouvrage lance un Avis de Consultation pour la fourniture des Appareillages aux personnes vivant avec un Handicap dans la Commune d'Arrondissement de Yaoundé 2

2. CONSISTANCE DES PRESTATIONS

Les prestations objet de la présente Demande de Cotation comprennent la fourniture des Appareillages aux personnes vivant avec un Handicap dans la Commune d'Arrondissement de Yaoundé 2 décrites dans le cadre du Détail Quantitatif et Estimatif

3. DELAIS D'EXECUTION

Le délai maximum prévu par le Maître d'Ouvrage pour la livraison des fournitures objet de la présente Demande de Cotation est de Quarante-cinq (45) jours.

4. ALLOTISSEMENT

Les prestations sont réalisées en un lot unique

5. COÛT PREVISIONNEL

Le coût prévisionnel de l'opération à l'issue des études préalables est de **Dix- millions (10 000 000) de francs CFA TTC**

6. ORIGINE ET PARTICIPATION

La participation à la présente Demande de Cotation est ouverte aux entreprises installées au Cameroun.

7. FINANCEMENT

Les prestations objet de la présente Demande de Cotation sont financées par le budget du Ministère des Affaires Sociales de l'exercice budgétaire 2024 sur la ligne n°

8. CONSULTATION DU DOSSIER

Le dossier peut être consulté aux heures ouvrables au Service des Marchés Publics de la Mairie de Yaoundé 2 sise au quartier TSINGA, Avenue Jean Paul II, Porte 203 ou à l'adresse www.marieyaounde2.cm dès publication du présent avis.

9. ACQUISITION DU DOSSIER DE CONSULTATION

Le Dossier de Consultation peut être retiré au **Service des Marchés Publics de la Mairie de Yaoundé 2** à TSINGA Avenue Jean Paul II, Porte 203 contre présentation d'un reçu de versement non remboursable de **30 000 (Trente mille) FCFA** payable à la **Recette Municipale de la Mairie de Yaoundé 2**.

10. PRESENTATION DES OFFRES

L'Offre sera présentée en un seul volume et devra comporter:

1. Pièces Administratives ;
2. Offre Technique ;
3. Offre Financière.

Toutes les pièces constitutives de l'offre (1, 2 et 3), seront placées dans une grande enveloppe extérieure scellée portant uniquement la mention de la Demande de Cotation en cause.

Les différentes pièces de chaque Offre seront numérotées dans l'ordre de la DC et séparées par des intercalaires de couleur identique.

11. REMISE DES OFFRES

L'Offre présentée en un seul volume, rédigée en français et/ou en anglais et en **sept (07) exemplaires** dont **un (01) original et six (06) copies** marqués comme tels dans une (01) enveloppe fermée et scellée ne comportant ni cachet, ni indication sur l'identité du soumissionnaire ainsi qu'un fichier numérique desdites offres devra parvenir au **Service des Marchés Publics de la Mairie de Yaoundé 2** à TSINGA, Avenue Jean Paul II Porte N° 203 BP 17522 Yaoundé-

Cameroun Tél :243670815 / Fax : (237)243 67 08 15 Yaoundé –Cameroun au plus tard le **06 Mai 2024 à 13 heures 00 heure locale** et les Offres devront porter la mention :

**DEMANDE DE COTATION N°002/DC/CAYII/CIPM/SMP/2024 DU 05 AVRIL 2024 EN PROCEDURE D'URGENCE
POUR LA FOURNITURE DES APPAREILLAGES AUX PERSONNES VIVANT AVEC UN HANDICAP DANS LA
COMMUNE D'ARRONDISSEMENT DE YAOUNDE 2
"A N'OUVRIR QU'EN SEANCE DE DEPOUILLEMENT"**

Elle devra être accompagnée des documents suivants :

- **Pièces administratives :**

- Une déclaration d'intention de soumissionner timbrée à 2000 FCFA
- Une attestation de non faillite délivrée par le greffe du Tribunal de Grande Instance du lieu du siège ;
- Une attestation de soumission pour la Caisse Nationale de Prévoyance Sociale (CNPS)
- Une attestation de domiciliation bancaire en original datant de moins de trois mois ;
- Une attestation de non exclusion des Marchés Publics délivrée par l'ARMP datant de moins de trois mois ;
- Un Certificat de conformité fiscale généré en ligne Timbré à 1500 FCFA
- Une attestation d'immatriculation en cours de validité timbrée à 1500 FCFA ;
- Le Projet de Lettre-Commande souscrit dûment paraphé à chaque page, signé, cacheté et daté à la dernière page ;
- Une quittance d'achat de la présente Demande de Cotation d'un montant de **Trente-mille (30 000) FCFA;**
- Une caution de soumission d'un montant de **Deux cent mille (200 000) FCFA**
- Une photocopie certifiée conforme du registre de commerce.
- Un plan de localisation signé sur l'honneur et timbré à 2000 FCFA

- **Offre technique :**

- Le règlement du Dossier de Consultation paraphé à chaque page, signé, cacheté et daté à la dernière page ;
- Les spécifications techniques du matériel et des fournitures.
- Les prospectus accompagnés des fiches techniques du fabricant le cas échéant

- **Offre financière :**

- La soumission sur papier timbrée à 2000 FCFA, signée cachetée et datée ;
- Le bordereau des prix unitaires complété et paraphé à chaque page, signé, daté et cacheté à la fin
- Le Devis quantitatif et estimatif ; complété, paraphé sur chaque page signé, daté cacheté à la fin

L'Offre devra être chiffrée hors taxes sur la valeur ajoutée (HTVA) et toutes taxes comprises, (TTC)

12. CAUTIONNEMENT PROVISOIRE

Chaque soumissionnaire doit joindre à ses pièces administratives, une caution de soumission établie par un établissement financier de premier ordre agréée par le Ministère Chargé des Finances et dont la liste figure dans la pièce 10 de la Demande de Cotation d'un montant de **Deux cent mille (200 000) Francs CFA**; il est au plus égal à 2% du coût prévisionnel toutes taxes comprises (TTC) de la lettre commande conformément à l'Arrêté en vigueur et valable pendant **trente (30) jours** au-delà de la date limite de validité des offres.

13. RECEVABILITE DES OFFRES

Sous peine de rejet, les pièces du Dossier Administratif requises doivent être produites en originaux ou en copies certifiées conformes par le service émetteur ou Autorité Administrative compétente, conformément aux stipulations du Règlement Particulier de la Demande de Cotation. Elles doivent dater de moins de **trois (03) mois** ou avoir été établies postérieurement à la date de signature de la Demande de Cotation. Toute Offre incomplète conformément aux prescriptions du Dossier de Consultation sera déclarée irrecevable. Notamment l'absence de la **caution de soumission** délivrée par un établissement de premier ordre agréé par le Ministère en charge des Finances ou le non-respect des modèles des pièces du Dossier de Consultation, entraînera le rejet pur et simple de l'Offre sans aucun recours.

14. OUVERTURE DES PLIS

L'ouverture des plis se fera en un temps. Et aura lieu le **06 Mai 2024 à 14 heures 00 heure locale** par la Commission de Passation des Marchés placée auprès de la Commune d'Arrondissement de Yaoundé 2 dans la **salle des réunions de la Mairie de Yaoundé 2 sis à Tsinga Avenue Jean Paul II**

Seuls les soumissionnaires peuvent assister à cette séance d'ouverture ou s'y faire représenter par une personne de leur choix dûment mandatée. L'ouverture des offres doit se faire au plus tard **une (01) heure** après celle limite de réception des Offres fixée dans le Dossier de consultation.

15. CRITERES D'EVALUATION

Ces critères ont pour objet d'identifier et de rejeter les Offres incomplètes ou non-conformes pour l'essentiel aux conditions fixées dans la Demande de Cotation relatives notamment à la recevabilité des pièces Administratives, à la conformité de l'Offre Technique aux Spécifications Techniques de la Demande de Cotation et à la qualification des candidats.

15.1 Critères éliminatoires

Les critères éliminatoires fixent les conditions minimales à remplir pour être admis à l'évaluation selon les critères essentiels. Ils ne doivent pas faire l'objet de notation. Le non-respect de ces critères entraîne le rejet de l'offre du soumissionnaire.

Il s'agit notamment:

- a. Dossier administratif incomplet pour absence ou non-conformité de l'une des pièces exigées au-delà du délai de 48 heures. Hormis la Caution de Soumission, ladite pièce dans sa version originale est déposée contre décharge au Secrétariat de la Commission de Passation des Marchés ;
- b. Absence ou non-conformité de la caution de soumission ;
- c. Fausses déclarations ; substitution ou falsification des pièces administratives ;
- d. Non-conformité aux spécifications techniques majeures de la fourniture (à lister),
- e. Omission dans l'offre d'un prix unitaire quantifié ;
- f. Non-conformité du modèle de soumission,
- g. Absence de prospectus accompagné des fiches techniques du fabricant le cas échéant

16. ATTRIBUTION DE LA LETTRE - COMMANDE

Le Maître d’Ouvrage attribuera la lettre- commande au soumissionnaire dont l’offre sera entièrement conforme aux exigences administratives, aux prescriptions du descriptif technique et est la moins disante.

17. DUREE DE VALIDITE DES OFFRES

Les soumissionnaires restent engagés par leur Offre pendant 90 jours à partir de la date limite fixée pour la remise des Offres.

18. RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES

Les renseignements complémentaires peuvent être obtenus aux heures ouvrables au Service des Marchés Publics de la Commune d’Arrondissement de Yaoundé 2 à TSINGA Avenue Jean Paul II porte 203

19. ADDITIF A LA DEMANDE DE COTATION

Le Maître d’Ouvrage se réserve le droit, en cas de nécessité, d’apporter toute autre modification ultérieure utile à la présente Demande de Cotation.

NB. : Pour toute tentative de corruption ou faits de mauvaises pratiques, bien vouloir appeler le numéro vert de la CONAC au 1517.

Yaoundé, _____

Ampliations :

- ✓ MINMAP
- ✓ ARMP
- ✓ JDM
- ✓ Président CIPM
- ✓ SMP-CAYII
- ✓ Affichage
- ✓ Chrono/archives.

LE MAITRE D’OUVRAGE
Maire de Yaoundé II

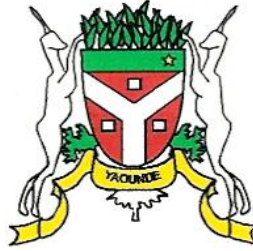
REPUBLIQUE DU CAMEROUN

REGION DU CENTRE

DEPARTEMENT DU MFOUNDI

COMMUNE D'ARRONDISSEMENT
DE YAOUNDE II

SERVICE DE MARCHES PUBLICS



REPUBLIC OF CAMEROON

CENTRE REGION

MFOUNDI DIVISION

YAOUNDE II COUNCIL

SERVICE OF PUBLIC CONTRACTS

*Tsinga, Avenue jean Paul II. BP. : 17 522 Yaoundé
Tél. : (00237) 243 67 08 15 www.marieyaounde2.cm*

NOTICE OF CONSULTATION UNDER EMERGENCY PROCEDURE N°002. /DC/CAY2/CIPM/2024 OF APRIL 5, 2024 FOR THE SUPPLY OF THE APPARELING FOR PEOPLES LEAVING WITH HANDICAP IN YAOUNDÉ II COUNCIL

FUNDING: BIP MINAS – FISCAL YEAR 2024

ALLOCATION:

1. SUBJECT OF THE REQUEST FOR QUOTATION

As part of the execution of the public investment budget for the 2023 financial year, the Mayor of the Yaoundé 2 Council, Project Owner is launching a Quotation Notice for the supply of the Appareling for Peoples leaving with Handicap in Yaoundé 2

2. CONSTANCY OF BENEFITS

The services covered by the Quotation include the supply of the Appareling for Peoples leaving with Handicap in Yaoundé 2 Council describe in the technical specifications.

3. EXECUTION DEADLINE

The maximum period provided by the Project Owner for the delivery of the supplies covered by this Request for Quotation is 45 Days.

4. ALLOTMENT

The services are carried out in a single batch.

5. ESTIMATED COST

The estimated cost of the operation at the end of the preliminary studies is Ten million (10,000,000) CFA francs including tax.

6. PARTICIPATION AND ORIGIN

Participation in this Request for Quotation is open to companies established in Cameroon.

7. FINANCING

The services covered by this Request for Quotation are financed by the public investment budget of the Ministry of Social Affairs, PIB/ MINAS for the 2024 budget year on line, budget allocation no.....

8. CONSULTATION OF THE QUOTATION REQUEST FILE

The file can be consulted during working hours at the Public contracts Service of the Yaoundé 2 Town Hall located in the TSINGA district, Avenue Jean Paul II, Door 203 or at the address www.marieyaounde2.cm as soon as this notice is published.

9. ACQUISITION OF TENDER FILE

The Quotation File can be withdrawn from the Public Markets Department of Yaoundé 2 Town Hall located in the TSINGA district, Avenue Jean Paul II, Door 203 against presentation of a non-refundable payment receipt of 30,000 (Thirty-thousand) FCFA payable to the Municipal Revenue of Yaoundé City Hall 2.

10. PRESENTATION OF BID

The Offer will be presented in a single volume and must include:

Volume 1: Administrative documents;

Volume 2: Technical Offer;

Volume 3: Financial Offer.

All the constituent documents of the tender (1, 2 and 3) will be placed in a large sealed outer envelope bearing only the mention of the Call for Tenders in question.

The different parts of each Offer will be numbered in the order of the DC and separated by spacers of the same color.

11. SUBMISSION OF TENDERS

The Offer presented in a single volume, written in French and/or English and in seven (07) copies including one (01) original and six (06) copies marked as such and digital copy in one (01) closed and sealed envelope containing no neither stamp nor indication of the identity of the tenderer must be sent to the Public Procurement Service of the Yaoundé Town Hall 2 Located at TSINGA, Avenue Jean Paul II Door N° 203 BP 17522 Yaoundé-Cameroon Tel: 243670815 / Fax: (237)243 67 08 15 Yaoundé –Cameroon no later than May, à- 2024 at 1:00 p.m. local time and the Offers must bear the mention:

**REQUEST FOR QUOTATION N°002 /DC/CAYII/CIPM/SMP/2024
OF APRIL 5 2024 RELATING TO THE SUPPLY OF OF THE APPARELING FOR PEOPLES LEAVING WITH
HANDICAP IN YAOUNDÉ 2 COUNCIL
"TO BE OPENED ONLY DURING COUNTING SESSIONS"**

It must be accompanied by the following documents:

- **Administrative documents:**

- A declaration of intent to tender stamped at 2000 FCFA
- A certificate of non-bankruptcy issued by the registry of the Tribunal de Grande Instance of the place of the headquarters;
- A certificate of submission for the National Social Insurance Fund (CNPS)
- A certificate of bank domiciliation;
- A certificate of non-exclusion from Public Contracts issued by the ARMP dating back less than three months;
- A Tax compliance certificate stamped at 1500 FCFA
- A valid registration certificate;
- The Draft Letter-Command subscribed duly initialled on each page, signed, stamped and dated on the last page;
- A receipt for the purchase of this Listing File in the amount of Thirty thousand (30,000) FCFA;
- A bid bond in the amount of Two hundred thousand (200,000) FCFA
- A certified photocopy of the commercial register.
- A localisation Plan signed to the honour and stamped at 2000 FCFA

- **Technical offer:**

- The regulations of the Listing File initialled on each page, signed, stamped and dated on the last page;
- Technical specifications of equipment and supplies.
- Prospectus accompanied by manufacture technical data sheet where applicable

- **Financial offer:**

- The submission on paper stamped at 2000 FCFA, signed and dated;
- The unit price schedule completed and initialled on each page, signed, dated and stamped at the end
- The quantitative and estimated estimate; completed, initialled on each page signed, dated stamped at the end
- The Offer must be quoted excluding value added tax (HTVA) and all taxes included (TTC).

12. PROVISIONAL BOND

Each bidder must attach to his administrative documents, a bid bond established by a first-class financial institution approved by the Ministry of Finance and listed in document 09 of the DC in the amount of **Two hundred sixty thousand (260,000) CFA francs**; it is at most equal to 2% of the estimated cost including all taxes (TTC) of the Market in accordance with the Order in force and valid for thirty (30) days beyond the deadline for validity of the offers.

13. ADMISSIBILITY OF OFFERS

Under penalty of rejection, the documents of the Administrative File required must be produced in originals or in copies certified true by the issuing department or competent Administrative Authority, in accordance with the stipulations of the Special Regulations for the Listing Application. They must date from less than three (03) months or have been established after the date of the publication of the Request for Quotation. Any incomplete Offer in accordance with the

requirements of the Request for Quotation File will be declared inadmissible. In particular, the absence of the bid bond issued by a first-rate establishment approved by the Ministry in charge of Finance or the non-compliance with the models of the documents in the Quotation Request File, will result in the pure and simple rejection of the Offer. Without any recourse.

14. BID OPENING

The opening of the folds will be done in one time. And will take place on May 6, 2024 at 2:00 p.m. local time by the Procurement Commission placed with the Yaoundé 2 District Municipality in the meeting room of the Yaoundé 2 Town Hall located at Tsinga Avenue John Paul II

Only bidders may attend this opening session or be represented by a duly mandated person of their choice. The opening of the counting session must take place no later than one (01) hour after the deadline for receipt of Tenders set in the Request for quotation.

15. EVALUATION CRITERIA

The purpose of these criteria is to identify and reject Offers that are incomplete or essentially non-compliant with the conditions set out in the Request for Quotation relating in particular to the admissibility of Administrative documents, the conformity of the Technical Offer to the Technical Specifications of the Request for Quotation and the qualification of candidates.

15.1 ELIMINATORY CRITERIA

The eliminatory criteria set the minimum conditions to be met in order to be admitted to the evaluation according to the essential criteria. They should not be graded. Failure to comply with these criteria will result in the rejection of the tenderer's offer.

These include:

- a. Incomplete administrative file for absence or non-compliance of one of the required documents beyond the 48-hour period. Apart from the Bid Deposit, the said document in its original version is deposited against discharge at the Secretariat of the Procurement Commission;
- b. Absence or non-compliance of the bid bond;
- c. False declarations; substitution or falsification of administrative documents;
- d. Non-compliance with the major technical specifications of the supply (to be listed),

- e. Omission in the offer of a quantified unit price;
- f. Non-compliance of the submission model,
- g. Absence of prospectus accompanied by the technical data sheets of the manufacturer,

16. AWARD

The Project owner will award the order letter to the bidder whose offer fully complies with administrative requirements, the requirements of technical description and is the lowest bidder

17. VALIDITY OF OFFERS

Bidders remain committed to their Bid for 90 days from the deadline set for the submission of Bids.

18. COMPLEMENTARY INFORMATION

Additional technical information can be obtained from the public procurement department of the Yaoundé 2 Council, located at Boulevard Jean Paul II, door 203.

19. ADDENDUM OF TENDER FILE

The Project owner reserves the right, if necessary, to make any other useful subsequent modification to this call for tenders.

Nb.: for any attempt at corruption or acts of bad practice, please call the CONAC toll-free number at 1517.

Yaounde, on _____

Amplifications:

MINMAP
ARMP
Client
CIPM President
Display
Chrono/archives.

THE PROJECT OWNER
MAYOR OF YAOUNDE II

PIECE N° 2 : LETTRE D'INVITATION A SOUMISSIONNER

REPUBLIQUE DU CAMEROUN

REGION DU CENTRE

DEPARTEMENT DU MFOUNDI

COMMUNE D'ARRONDISSEMENT
DE YAOUNDE II

SERVICE DES MARCHES PUBLICS



REPUBLIC OF CAMEROON

CENTRE REGION

MFOUNDI DIVISIONAL

YAOUNDE II SUBDIISION
COUNCIL

SERVICE OF PUBLIC CONTRACTS

*Tsinga, Avenue Jean Paul II. BP. : 17 522 Yaoundé
Tél. : (00237) 243 67 08 15 www.marieyaounde2.cm*

**Le Maire de la Commune d'Arrondissement de Yaoundé
2
Aux
Différents soumissionnaires.**

Objet : Lettre d'invitation à soumissionner pour une Demande de Cotation en Procédure d'Urgence relative à la fourniture des Appareillages aux personnes vivant avec un Handicap dans la Commune d'Arrondissement de Yaoundé 2

Mesdames, Messieurs,

Dans le cadre de l'exécution du projet cité en objet, le Maire de la Commune d'Arrondissement de Yaoundé II, Maître d'Ouvrage, lance pour le compte de sa municipalité une Demande de Cotation en Procédure d'Urgence relative à la fourniture des Appareillages aux personnes vivant avec un Handicap dans la Commune d'Arrondissement de Yaoundé 2. Le délai de livraison est de **Quarante-cinq (45) jours** à compter de la date de notification de la Lettre-Commande.

A cet effet, vous trouverez ci-joint le bordereau descriptif des fournitures sollicitées.

Les offres seront dépouillées le 06 Mai 2024 à 14 heures, (heure locale) dans la salle des réunions de la Mairie de Tsinga.

Vos offres devront être chiffrées hors taxes sur la valeur ajoutée (HTVA) et toutes taxes comprises (TTC).

Veillez agréer mesdames, messieurs, l'assurance de ma parfaite considération.

LE MAIRE

PIECE N°3 : REGLEMENT DE LA DEMANDE DE COTATION

SOMMAIRE

PIECE N°3 : REGLEMENT DE LA DEMANDE DE COTATION

I.	LE DOSSIER DE COTATION	18
II.	PREPARATION DES OFFRES	18
III.	DEPOT DES OFFRES.....	20
IV.	OUVERTURE DES PLIS ET EVALUATIONS DES OFFRES	20
V.	ATTRIBUTION DE LA LETTRE-COMMANDE.....	21

I. LE DOSSIER DE CONSULTATION

ARTICLE 1 : CONTENU DU DOSSIER DE CONSULTATION

- 1.1 Le Dossier de Consultation décrit la fourniture faisant l'objet de la Lettre-Commande, fixe les procédures de la Cotation et stipule les conditions de cette Lettre-Commande.
- 1.2 Le Dossier de Consultation comprend les documents suivants :
- a) L'Avis de Consultation ;
 - b) La lettre d'invitation à soumissionner ;
 - c) Le règlement de la Demande de cotation ;
 - d) La description technique des fournitures ;
 - e) Le bordereau des prix unitaires ;
 - f) Le détail quantitatif et estimatif ;
 - g) Le Projet de lettre-commande.
 - h) Les modèles.
 - i) Listes des banques et établissement financiers autorisés à émettre des cautions de soumission dans le cadre des Marchés Publics pour l'exercice 2024

Le Soumissionnaire devra se conformer aux instructions, modèles, conditions et spécifications contenus dans le Dossier de Cotation.

II. PREPARATION DES OFFRES

ARTICLE 2 : LANGUE DE L'OFFRE

L'offre ainsi que toute correspondance et tout document, échangés entre le Soumissionnaire et le Maître d'Ouvrage seront rédigés en français et ou en anglais.

ARTICLE 3 : DOCUMENTS CONSTITUANT L'OFFRE.

L'Offre présentée en un seul volume et en **sept (07)** exemplaires dont **un (01)** original, six **(06)** copies marqués comme tels devra être accompagnée des documents suivants :

Pièces Administratives :

- Une déclaration d'intention de soumissionner timbrée à 2000 FCFA
- Une attestation de non faillite délivrée par le greffe du Tribunal de Grande Instance du lieu du siège ;
- Une attestation de soumission pour la Caisse Nationale de Prévoyance Sociale (CNPS)
- Une attestation de domiciliation bancaire ;
- Une attestation de non exclusion des Marchés Publics délivrée par l'ARMP datant de moins de trois mois ;
- Un Certificat de conformité fiscale généré en ligne timbrée à 1500 FCFA
- Une attestation d'immatriculation en cours de validité timbrée à 1500 FCFA ;
- Le Projet de Lettre-Commande souscrit dûment paraphé à chaque page, signé, cacheté et daté à la dernière page ;
- Une quittance d'achat de la présente Demande de Cotation d'un montant de **Trente-mille (30 000) FCFA**;
- Une caution de soumission d'un montant de **Deux cent mille (200 000) FCFA**
- Une photocopie certifiée conforme du registre de commerce.

- Un plan de localisation signé sur l'honneur et timbré à 2000 FCFA
- La déclaration sur l'honneur attestant du non abandon de l'exécution d'un contrat passé avec la CAY2

Offre techniques :

- Le règlement de la Demande de Cotation paraphé à chaque page, signé, cacheté et daté à la dernière page ;
- Les spécifications techniques du matériel.
- Les prospectus accompagnés des fiches techniques du fabricant le cas échéant

Offre financière

- La soumission sur papier timbrée à 2000 FCFA, signée cachetée et datée ;
- Le bordereau des prix unitaires complété et paraphé à chaque page ;
- Le Devis quantitatif et estimatif complété et paraphé à chaque page ;
- L'Offre devra être chiffrée hors taxes sur la valeur ajoutée (HTVA) et toutes taxes comprises, (TTC) et accompagnée du modèle de soumission signé.

ARTICLE 4 : L'OFFRE

4.1 Le soumissionnaire précisera dans son offre les caractéristiques des fournitures, le lieu de la livraison et la nature des prix :

- ✓ Hors Taxes sur la Valeur Ajoutée (HTVA) ; Et
- ✓ Toutes Taxes Comprises (TTC).

4.2 Le fournisseur complètera le bordereau des prix unitaires et le Devis Descriptif et Quantitatif fournis dans le Dossier de Consultation, en y indiquant les caractéristiques des fournitures dans la ligne qui lui est réservée, les prix unitaires, le prix total pour chaque désignation et les délais dans lesquels il se propose de livrer en exécution de la Lettre – Commande.

Les prix sont établis Toutes Taxes Comprises (TTC) et exprimés en francs CFA ;

Les prix du Bordereau Des Prix Unitaires doivent être exprimés en chiffres et en lettres ;

Les prix en lettres du Bordereau Des Prix Unitaires primeront sur les prix en chiffres ;

4.3 Le soumissionnaire remplira et signera le projet de Lettre-Commande.

ARTICLE 5 : MONNAIE DE L'OFFRE :

Les prix seront libellés en FRANC CFA.

Les règles fiscales applicables à la Lettre- Commande sont celles du Décret n°2003/651/PM du 16 Avril 2003 fixant les modalités d'application du régime fiscal et douanier des Marchés Publics

ARTICLE 6 : DELAI DE VALIDITE DES OFFRES

Les soumissionnaires restent engagés par leur Offre pendant Quatre-vingt-dix (90) jours à compter de la date limite fixée pour la remise des offres.

III. DEPOT DES OFFRES

ARTICLE 7 : CACHETAGE ET MARQUAGE DES OFFRES

Les soumissionnaires placeront l'original et les copies de leurs offres dans une enveloppe adressée au Maitre d'Ouvrage à l'adresse suivante

Service des Marches Publics de la Mairie de Yaoundé 2 Porte 203 à TSINGA Avenue Jean Paul II Portant la mention :

DEMANDE DE COTATION N°002/DC/CAYII/CIPM/SMP/2024 DU 05 AVRIL 2024 RELATIVE A LA FOURNITURE DES APPAREILLAGES AUX PERSONNES VIVANT AVEC UN HANDICAP DANS LA COMMUNE D'ARRONDISSEMENT DE YAOUNDE 2 "A N'OUVRIR QU'EN SEANCE DE DEPOUILLEMENT"

ARTICLE 8 : DATE ET HEURE LIMITE DE DEPOT DES OFFRES :

Les offres doivent être reçues au :

Service des Marches Publics de la Mairie de Yaoundé 2 Porte 203 Sise à TSINGA Avenue Jean Paul II
Au plus tard le **06 Mai 2024 à 13 heures 00 précises, heure locale.**

IV. OUVERTURE DES PLIS ET EVALUATIONS DES OFFRES

ARTICLE 9 : OUVERTURE DES PLIS PAR LA COMMISSION INTERNE DE PASSATION DES MARCHES

9.1 La Commission Interne de Passation des Marchés placée auprès du Maitre d'Ouvrage ouvrira les plis en présence des soumissionnaires qui souhaitent y assister ou leurs représentants dûment mandatés ayant une parfaite connaissance de l'offre, qui aura lieu le **06 Mai 2024 à 14heures 00 précises Heure locale.**

9.2 La Commission Interne De Passation des Marchés suscitée établira un procès-verbal de la séance d'ouverture des plis

ARTICLE 10 : VERIFICATION DE LA CONFORMITE ET COMPARAISON DES OFFRES

La Commission Interne de Passation des Marchés procédera à la vérification de la conformité et à la comparaison des Offres en procédant dans l'ordre suivant ;

L'évaluation des Offres sera réalisée en trois (03) étapes :

- Examen préliminaire des Offres (vérification de la conformité pour l'essentiel)
- Examen détaillé (Offres financières)
- Examen de la qualification du soumissionnaire classé premier, ayant proposé l'Offre la moins-disante conforme pour l'essentiel.

Conformément à l'article 3, tout dossier incomplet sera rejeté

V. ATTRIBUTION DE LA LETTRE-COMMANDE

ARTICLE 11 : ATTRIBUTION DE LA LETTRE COMMANDE.

La Commission Interne de Passation des Marchés proposera l'attribution de la lettre- Commande au soumissionnaire dont elle aura déterminé que l'Offre est conforme pour l'essentiel aux dispositions du Dossier de Consultation et qu'elle est la moins disante

ARTICLE 12 : COMMUNIQUE DE L'ATTRIBUTION DE LA LETTRE- COMMANDE.

Le Maître d'Ouvrage décidera de l'attribution et publiera le résultat de la Lettre- Commande dans le journal des Marchés par voie de presse et /ou par voie d'affichage en communiquant :

- Le nom de l'attributaire. (dont l'Offre aura été reconnue conforme pour l'essentiel au Dossier de Consultation et qui dispose des capacités techniques et financières requises pour exécuter la lettre-commande de façon satisfaisante et dont l'Offre aura été évaluée la moins-disante en incluant le cas échéant les rabais proposés.)
- L'objet de la Consultation.
- Le montant de la Lettre –Commande.
- Le délai de livraison

ARTICLE 13 : SIGNATURE DE LA LETTRE – COMMANDE.

Dans les **quinze (15) jours** suivant l'attribution, la Lettre-Commande sera signée par le Maître d'Ouvrage et notifiée au cocontractant qui se chargera de l'enregistrer selon la procédure en vigueur.

ARTICLE 14 : CORRUPTION ET MANŒUVRES FRAUDULEUSES.

Le Président et les Membres de la Commission ainsi que les Entrepreneurs doivent observer en tout temps, les règles d'éthique professionnelles les plus strictes. Ils doivent notamment s'interdire toute corruption ou toute autre forme de manœuvres frauduleuses. En vertu de ce principe, les expressions ci-dessous sont définies de la façon suivante :

- (a) est coupable de "corruption" quiconque offre, donne, sollicite ou accepte un quelconque avantage en vue d'influencer l'action d'un agent public au cours de l'attribution ou de l'exécution d'une lettre commande, et
- (b) est coupable de „corruption"" quiconque fournit, sollicite ou accepte plusieurs cotations émises par le même fournisseur sous des noms de sociétés différentes et/ou sur de numéros
D'enregistrements différents

(c) se livre à des "manœuvres frauduleuses" quiconque déforme ou dénature des faits afin d'influencer l'attribution ou l'exécution d'une lettre commande de manière préjudiciable au Maître d'ouvrage.

"Manœuvres frauduleuses" comprend notamment toute entente ou manœuvre collusoire des soumissionnaires (avant ou après la remise de l'offre) visant à maintenir artificiellement les prix des offres à des niveaux ne correspondant pas à ceux qui résulteraient du jeu d'une concurrence libre et ouverte, et à priver ainsi le Maître d'ouvrage des avantages de cette dernière.

NB : « Pour tout acte de corruption bien vouloir appeler ou envoyer un SMS au MINMAP aux numéros suivants : 6 73 205 755 / 699 370 748 »

PIECE N°4 : SPECIFICATIONS TECHNIQUES

CARACTERISTIQUES TECHNIQUES

N°	DESIGNATION	SPECIFICATIONS
1	Cannes	blanches pour malvoyants
2	Cannes	Anglaises
3	Chaises roulettes	en cuir simili noir + accoudoirs en PVC + cuir
4	Tricycles 03 roues	
5	Protheses de MOORE	

PIECE N°5 :
CADRE DU BORDEREAU DES PRIX UNITAIRES

N°	DESIGNATION	U	P.U. en chiffre	P.U. en lettre
1	Cannes blanches pour malvoyants	U		
2	Cannes Anglaises	U		
3	Chaises roulantes en cuir simili noir + accoudoirs en PVC + cuir	U		
4	Tricycles 03 roues	U		
5	Protheses de MOORE	U		

PIECE N° 6

CADRE DU DETAIL QUANTITATIF ET ESTIMATIF

DEVIS QUANTITATIF ET ESTIMATIF

N°	DESIGNATION	U	QTE	P.U.	P. TOTAL H.T.
1	Cannes blanches pour malvoyants	U	30		
2	Cannes Anglaises	U	28		
3	Chaises roulantes en cuir simili noir + accoudoirs en PVC + cuir	U	10		
4	Tricycles 03 roues	U	03		
5	Protheses de MOORE	U	05		
TOTAL H.T.					
TVA (19,25%)					
TOTAL TTC					
IR (5,5%)					
NAP					

Arrêté le présent devis à la somme de : Toutes taxes comprises.

PIECE N°7: PROJET DE LETTRE - COMMANDE

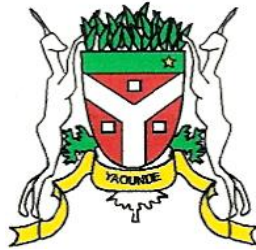
REPUBLIQUE DU CAMEROUN
 Paix – Travail - Patrie

 REGION DU CENTRE

 DEPARTEMENT DU MFOUNDI

 COMMUNE D'ARRONDISSEMENT
 DE YAOUNDE II

 SERVICE DES MARCHES PUBLICS



REPUBLIC OF CAMEROON
 Peace – Work - Fatherland

 CENTRE REGION

 MFOUNDI DIVISION

 YAOUNDE II COUNCIL

 SERVICE OF PUBLIC CONTRACTS

Tsinga, Avenue Jean Paul II. BP. : 17 522 Yaoundé
 Tél. : (00237) 243 67 08 15 www.marieyaounde2.cm

LETTRE COMMANDE N°...../LC/CAY2/CIPM/SMP du...../2024 PASSEE APRES DEMANDE DE COTATION EN PROCEDURE D'URGENCE N°002 /DC/CAY2/CIPM/SMP/2024 DU 05 AVRIL 2024 RELATIVE A LA FOURNITURE DES APPAREILLAGES AUX PERSONNES VIVANT AVEC UN HANDICAP DANS LA COMMUNE D'ARRONDISSEMENT DE YAOUNDE 2

TITULAIRE :
 ADRESSE :
 RC :
 Contribuable
 Compte bancaire :
 B.P :
 TEL. :
 OBJET :

Montant de la Lettre-commande en FCFA :

HTVA	
TVA (19,25%)	
IR	
Net à mandater	
TTC	

DELAI :

FINANCEMENT :

LIGNE BUDGÉTAIRE :

SOUSCRITE LE :

SIGNEE LE :

NOTIFIEE LE :

ENREGISTREE LE :

La Commune d'Arrondissement de Yaoundé 2, représentée par son Maire, dénommée ci-après

« LE MAITRE D'OUVRAGE »

D'une part,

Et

La société _____

B.P : _____, Tél. : _____

N° RC : _____ à _____

N° Contribuable : _____

COMPTE BANCAIRE N° :

Représentée par _____, son Directeur Général, dénommé ci-après

« LE FOURNISSEUR »,

D'autre part,

IL A ETE CONVENU ET ARRETE CE QUI SUIT :

SOMMAIRE

TITRE I : CAHIER DES CLAUSES ADMINISTRATIVES PARTICULIERES	33
CHAPITRE I : GENERALITES	33
CHAPITRE II : CLAUSES FINANCIERES.....	36
CHAPITRE III : EXECUTION DES PRESTATIONS	38
CHAPITRE IV : DE LA RECEPTION.....	39
CHAPITRE V : DISPOSITIONS DIVERSES.....	40

TITRE I : CAHIER DES CLAUSES ADMINISTRATIVES PARTICULIERES.

CHAPITRE I : GENERALITES

ARTICLE 1 : OBJET DE LA LETTRE- COMMANDE

1.1 Objet de la Lettre- Commande

La présente Lettre-Commande a pour objet la Fourniture des Appareillages aux personnes vivant avec un Handicap dans la Commune d'Arrondissement de Yaoundé 2 **suivant** les caractéristiques définies dans les spécifications techniques et les quantités définies dans le devis estimatif.

ARTICLE 2 : PROCEDURE DE PASSATION DE LA LETTRE - COMMANDE

La présente Lettre-Commande est passée après Demande de Cotation en procédure d'urgence N°002./DC/CAYII/CIPM/2024 du 05 AVRIL 2024

ARTICLE 3 : DEFINITIONS ET ATTRIBUTIONS

3.1. Définitions générales

- Le Maitre d'Ouvrage est : **le Maire de la Commune d'Arrondissement de Yaoundé 2**. Il représente l'Administration bénéficiaire des prestations objet de la lettre- Commande, passe la lettre- commande veille à la conservation des originaux des documents y relatifs et procède à la transmission des copies au Ministre en charge des Marchés Publics et à l'organisme chargé de la régulation (ARMP) par le point focal
- L'Autorité en charge du contrôle de l'effectivité de la réalisation des travaux est : **Le Ministre en charge des Marchés Publics**
- Le Chef de service du marché est : **le Chef service des Marchés de la Mairie de Yaoundé 2** ;
Il veille au respect des Clauses Administratives, Techniques et Financières et des délais contractuels.
- L'Ingénieur du marché est : le Chef service Départemental du patrimoine du Mfoundi ;
- Le fournisseur est : celui proposé par la CIPM auprès de la CAYII.

3.2. Nantissement

La présente Lettre- Commande peut être donné en nantissement, sous réserve de toute forme de cession de créance.

Dans ce cas :

- L'Autorité chargée de l'ordonnancement des paiements est : **le Maire de Commune d'Arrondissement de Yaoundé 2** ;
- L'Autorité chargée de la liquidation des dépenses est : **le Maire de Commune d'Arrondissement de Yaoundé 2** ;
- L'organisme ou le responsable chargé du paiement est : **La Trésorerie Générale de Yaoundé**
- Le Poste-Comptable assignataire est : **la Recette Municipale de Yaoundé 2**
- Le responsable compétent pour fournir les renseignements au titre de l'exécution de la présente Lettre-Commande est : **le Maire de Commune d'Arrondissement de Yaoundé 2** ;

ARTICLE 4 : LANGUE, LOIS ET REGLEMENTS APPLICABLES

4.1. La langue utilisée est le Français et/ou l'Anglais.

4.2. Le fournisseur s'engage à observer les lois, règlements, en vigueur en République du Cameroun et ce, aussi bien dans sa propre organisation que dans la réalisation de la lettre- commande.

Si, ces règlements, lois et dispositions administratives et fiscales en vigueur à la date de signature de présente lettre- commande venaient à être modifiés après la signature de la lettre- commande, les coûts éventuels qui en découleraient directement seraient pris en compte sans gain ni perte pour chaque partie.

ARTICLE 5 : NORMES

5.1 Les fournitures livrées en exécution de la présente lettre- commande seront conformes aux normes fixées dans les Spécifications Techniques et quand aucune norme applicable n'est mentionnée, à la norme faisant autorité en la matière et applicable au Cameroun ; cette norme sera la norme la plus récemment approuvée par l'autorité compétente.

5.2. Le fournisseur étudiera, exécutera et garantira les fournitures et prestations de la présente Lettre-Commande en prenant en considération la meilleure pratique de réalisation au Cameroun pour des opérations de technologie similaire.

ARTICLE 6 : PIECES CONSTITUTIVES DE LA LETTRE - COMMANDE

Les pièces contractuelles constitutives de la présente lettre - commande sont par ordre de priorité :

- 1. la lettre de soumission ou l'acte d'engagement;**
- 2. la soumission du fournisseur et ses annexes dans toutes les dispositions non contraires au Cahier des Clauses Administratives Particulières et aux Spécifications Techniques ;**
- 3. le Cahier des Clauses Administratives Particulières (CCAP) paraphé et signé à la dernière page ;**
- 4. les Spécifications Techniques (ST)**
- 5. les éléments propres à la détermination du montant de la Lettre-Commande, tels que, par ordre de priorité : le bordereau des prix unitaires (BUP) ; l'état des prix forfaitaires ; le détail ou le devis estimatif ; la décomposition des prix forfaitaires et/ou le sous-détail des prix unitaires ;**
- 6. le Cahier des Clauses Administratives Générales (CCAG) applicables aux marchés publics de fournitures mis en vigueur par arrêté N° 033 du 13 février 2007 ;**

ARTICLE 7 : TEXTES GENERAUX APPLICABLES

La présente Lettre-Commande est soumise aux textes généraux ci-après :

1. La Loi N°2023/019 Du 19 Décembre 2023 Portant Loi De Finances De La République Du Cameroun Pour l'Exercice 2024 ;
2. La Loi N°2019/024 Du 24 Décembre 2019 Portant Code Général Des Collectivités Territoriales Décentralisées ;
3. La Loi N°2018/012 Du 11 Juillet 2018 Portant Régime Financier De L'état Et Des Autres Entités Publiques ;
4. La Loi N°2002-003 Du 19 Avril 2002 Portant Code Général Des Impôts mis à jours au 1^{er} Janvier 2023 ;
5. La Loi N° 92/007 Du 14 Août 1992 Portant Code Du Travail ;
6. Décret N°2018/366 Du 20 Juin 2018 Portant Code Des Marchés Publics ;
7. Décret N°2012/076 Du 08 Mars 2012 Modifiant Et Complétant Certaines Dispositions Du Décret N°2001/048 Du 23 Février 2001 Portant Création, Organisation Et Fonctionnement De L'ARMP ;

8. Décret N°2012/075 Du 08 Mars 2012 Portant Organisation Du Ministère Des Marchés Publics ;
9. Décret N°2004/651/PM Du 16 Avril 2004 Portant Sur Les Modalités D'application Du Régime Fiscal Et Douanier Des Marchés Publics ;
10. Le Décret N° 2001/048 Du 23 Février 2001 Portant Organisation Et Fonctionnement De L'agence De Régulation Des Marchés Publics ;
11. Arrêté N°093/CAB/PM Du 05 Novembre 2004 Fixant Les Montants De La Caution De Soumission Et Les Frais Du Dossier D'Appel d'Offres ;
12. Arrêté N°33/CAB/PM Du 13 Février 2007 Mettant En Vigueur Les Cahiers Des Clauses Administratives Générales Applicables Aux Marchés Publics
13. Arrêté N°022/CAB/PM Du 02 Février 2011 Fixant Les Modalités De Recrutements Des Consultants Individuels ;
14. Arrêté N°403/MINMAP/CAB Du 21 Octobre 2019 Fixant Les Plafonds Des Indemnités Servies Par Les Maîtres D'ouvrage Et Maîtres D'ouvrage Délégués Aux Présidents, Membres Et Rapporteurs Des Commissions De Réception, Des Commissions De Suivi Et Des Recettes Techniques ;
15. Circulaire N°00001/PR/MINMAP/CAB DU 25 AVRIL 2022 Relative à l'Application du Code des Marchés Publics ;
16. Circulaire N°00000026/C/MINFI Du 29 Décembre 2023 Portant Instructions Relatives A l'Exécution Des Lois De Finances, Au Suivi Et Au Contrôle De l'Exécution Du Budget De l'Etat Et Des Autres Entités Publiques Pour l'Exercice 2024 ;
17. La lettre N° 000004/L/MINMAP/CAB du 29 Juillet 2022 portant prise en compte des rabais consentis par les soumissionnaires;
18. Les Normes En Vigueur Au Cameroun.
19. D'autres textes spécifiques au domaine concerné par le Marché.

ARTICLE 8 : COMMUNICATION

8.1. Toutes communications au titre de la présente Lettre-Commande sont écrites et les notifications faites aux adresses ci-après avec copie au Délégué Départemental des Marchés Publics du Mfoundi:

a. Dans le cas où le fournisseur est le destinataire :

Madame/Monsieur.....
A..... BP.....

b. Dans le cas où le Maître d'Ouvrage est le destinataire :

Monsieur le Maire de la Commune d'Arrondissement de Yaoundé 2
Hôtel de Ville de Yaoundé 2-Tsinga Avenue Jean Paul II
BP: 17512 Yaoundé-Cameroun /Tel (237)233 421 850 Fax (237)233 426 950
(Avec copie adressée dans les mêmes délais, au Chef de service du Marché et à l'ingénieur)

8.2. Le fournisseur adressera toutes notifications écrites ou correspondances au Maître d'Ouvrage, avec copie à l'Autorité Contractante, et au Chef de Service.

ARTICLE 9 : ORDRES DE SERVICE

Les différents Ordres de Service seront établis et notifiés ainsi qu'il suit :

9.1. L'Ordre de Service de commencer les prestations est signé par le Maître d'Ouvrage et notifié au Cocontractant par le Chef de Service du Marché avec copie à l'Ingénieur et à l'Organisme Payeur.

9.2. Les Ordres de Service ayant une incidence sur l'objectif, le montant ou le délai d'exécution du marché seront signés par le Maître d'Ouvrage et notifiés au Cocontractant par le Chef de service du Marché, avec copie à

l'Ingénieur du Marché et à l'Organisme Payeur. Le visa préalable de l'Organisme Payeur sera éventuellement requis avant la signature de ceux ayant une incidence sur le montant.

9.3. Les Ordres de Service à caractère technique liés au déroulement normal des prestations seront directement signés par le chef de service du Marché et notifiés au Cocontractant par l'ingénieur avec copie au Maître d'Ouvrage.

9.4. Les Ordres de Service valant mise en demeure seront signés par le Maître d'Ouvrage et notifiés au Cocontractant par le Chef de service du Marché, avec copie à l'Ingénieur du Marché.

9.5 Les ordres de service de suspension et de reprise des prestations pour cause d'intempéries ou autre cas de force majeure, seront signés par le Maître d'Ouvrage et notifiés au Cocontractant par le Chef de Service du Marché avec copie à de l'Ingénieur du Marché

9.6. S'agissant des ordres de service signés par le Maître d'Ouvrage, la notification doit être faite dans un **déla****i maximum de 07 jours** à compter de la date de signature.

ARTICLE 10 : MARCHES A TRANCHES CONDITIONNELLES

Sans objet

ARTICLE 11 : MATERIEL ET PERSONNEL DU FOURNISSEUR

Non applicable

CHAPITRE II : CLAUSES FINANCIERES

ARTICLE 12 : GARANTIES ET CAUTIONS

12.1. Cautionnement définitif

Le cautionnement définitif est fixé à **5%** du montant TTC de la Lettre-Commande.

Il est constitué et transmis au chef du service du marché dans un délai maximum de **vingt (20) jours** à compter de la date de notification de la lettre- commande.

Le cautionnement sera restitué, ou la garantie libérée, dans un délai **d'un (01) mois** suivant la date de réception des prestations, à la suite d'une main levée délivrée par le Maître d'Ouvrage après demande du fournisseur.

12.2. Cautionnement de garantie

La retenue de garantie est fixée à [10% max] du montant TTC de la Lettre-Commande.

La restitution de la retenue de garantie ou du cautionnement sera effectuée dans un délai **d'un (01) mois** après la réception définitive sur main levée délivrée par le Maître d'Ouvrage après demande du fournisseur.

12.3. Cautionnement d'avance de démarrage

Aucune avance n'est consentie au Fournisseur.

ARTICLE 13 : MONTANT DE LA LETTRE - COMMANDE

Le montant de la présente Lettre-Commande, tel qu'il ressort du devis estimatif et quantitatif ci-joint, est de**Francs CFA** toutes taxes comprises (TTC) ; soit :

- Montant HTVA : () Francs CFA
- Montant de la TVA : () Francs CFA
- Net à percevoir=..... HTVA-(TSR et/ou AIR)

ARTICLE 14 : LIEU ET MODE DE PAIEMENT

Le Maître d'Ouvrage se libérera des sommes dues par virement dans le compte N° ouvert au nom du fournisseur à la **banque** **Agence de**

ARTICLE 15 : VARIATION DES PRIX

Les prix sont fermes

ARTICLE 16 : FORMULES DE REVISION OU D'ACTUALISATION DES PRIX

Non applicable

ARTICLE 17: AVANCES

Aucune avance de démarrage n'est consentie

ARTICLE 18 : PAIEMENT

Conditions de paiement :

18.1 Paiement des prestations

Le paiement des prestations sera effectué après la réception des fournitures.

La facture en **huit (08) exemplaires** timbrés à **2000 FCFA** sera présentée par le Cocontractant à l'Ingénieur du Marché.

Seule la Facture hors TVA sera réglée au Cocontractant. La facture du montant des taxes fera l'objet d'une écriture d'ordre entre les budgets du Ministère en charge des Finances et de la Commune d'Arrondissement de Yaoundé 2.

Le montant HTVA de l'acompte à payer au Cocontractant sera mandaté comme suit :

- 94,5 ou 97,8 % versé directement au compte du Cocontractant ;
- 5,5 ou 2,2% versé au Trésor Public au titre de l'AIR dû par le Cocontractant ;

L'Ingénieur disposera d'un délai de **sept (07) jours** pour transmettre au Chef de Service du Marché, la facture qu'il a approuvée.

Le Chef de service dispose d'un délai de **quatorze (14) jours** maximums pour procéder à la signature de la facture.

Les paiements seront effectués par le Comptable dans un délai maximum de **Trente (30) jours** calendaires à compter de la remise de la facture approuvée.

18.2. Visa préalable

La Facture définitive sera soumise au **visa préalable** du Ministère en charge des Marchés Publics avant son paiement.

ARTICLE 19 : INTERETS MORATOIRES

Les intérêts moratoires éventuels sont dus conformément à l'article 166 du décret n° 2018/366 du 20 Juin 2018 portant code des Marchés Publics.

ARTICLE 20 : PENALITES

A. Pénalités de retard

Les pénalités de retard s'appliquent sur le montant de la Lettre-Commande. Elles sont calculées et appliquées conformément aux dispositions de la Section II, Chapitre III du Décret N°2018/366 du 20 Juin 2018 portant Code des Marchés Publics.

Les pénalités sont applicables après mise en demeure préalable, après expiration du délai contractuel.

Le montant cumulé des pénalités de retard est limité à dix pour cent (10%) du montant de la Lettre - Commande de base avec ses avenants.

B. Le montant des pénalités de retard est fixé comme suit:

a. Un deux millième (**1/2000è**) du montant TTC de la Lettre - Commande de base et de ses avenants éventuels par **jour calendaire de retard du premier au trentième jour au-delà du délai contractuel** fixé par la Lettre - Commande ;

b. Un millième (**1/1000è**) du montant TTC du Marché de base et de ses avenants éventuels par **jour calendaire de retard au-delà du trentième jour**.

ARTICLE 21 : REGIME FISCAL ET DOUANIER

Conformément au décret n° 2003/651/PM du 16 avril

2003 qui définit les modalités de mise en œuvre du régime fiscal des marchés publics, La fiscalité applicable à la présente Lettre - Commande comporte notamment :

- Des impôts et taxes relatifs aux bénéficiaires industriels et commerciaux, y compris l'AIR qui constitue un précompte de l'impôt sur les sociétés ;

- Des droits d'enregistrement calculés conformément aux stipulations du code des impôts ;

- Des droits et taxes attachés à la réalisation des prestations prévues par la Lettre - Commande :

- i. Des droits et taxes d'entrée sur le territoire camerounais (droits de douanes, TVA, taxe informatique);

- ii. Des droits et taxes communaux ;

- iii. Des droits et taxes relatifs aux prélèvements des matériaux et d'eau.

ARTICLE 22 : TIMBRES ET ENREGISTREMENT DE LA LETTRE -COMMANDE

Sept (07) exemplaires originaux de la Lettre-Commande seront timbrés et enregistrés par les soins et aux frais du fournisseur, conformément à la réglementation en vigueur.

CHAPITRE III : EXECUTION DES PRESTATIONS

ARTICLE 23 : BREVET

Le Fournisseur garantira le Maître d'Ouvrage contre toute réclamation des tiers touchant à la contrefaçon ou à l'exploitation non autorisée d'un brevet, d'une marque ou de droits de création industrielle résultant de l'emploi des fournitures ou de leurs composants.

ARTICLE 24 : LIEU ET DELAIS DE LIVRAISON

24.1. Le lieu de livraison est l'esplanade de l'immeuble siège de la Mairie de Yaoundé 2.

24.2. Le délai d'exécution des prestations objet de la Présente Lettre-Commande est de **Quarante-cinq (45) jours**.

24.3. Ce délai court à compter de la date de notification de l'Ordre de Service de Commencer les Prestations.

ARTICLE 25: ROLES ET RESPONSABILITES DU FOURNISSEUR

Le Fournisseur a pour mission d'assurer la fourniture des biens tels que décrits dans les Spécifications Techniques, sous le contrôle de l'Ingénieur du Marché et ce conformément à la présente Lettre-Commande et aux règles et normes en vigueur.

ARTICLE 26 : TRANSPORT ET ASSURANCES

26.1. Emballage pour le transport

Le Fournisseur doit prendre toutes les dispositions nécessaires pour que les fournitures proposées soient protégées par un emballage soigné et approprié au transport maritime, aérien, ferroviaire ou routier. Le fournisseur doit faire toute diligence pour réparer tous les dégâts éventuellement occasionnés pendant le transport jusqu'au lieu de livraison.

26.2. Assurance

Les risques de toutes natures pendant le transport jusqu'au lieu de livraison doivent être couverts par une assurance prise par le Fournisseur.

ARTICLE 27 : ESSAIS ET SERVICES CONNEXES

Les essais du matériel, s'il y a lieu de le faire selon le matériel à fournir auront lieu à la Mairie de Yaoundé 2 à TSINGA

La composition de la commission de réception est la suivante :

- Le Maitre d'Ouvrage ou son représentant : Président
- L'Ingénieur du Marché : Rapporteur
- Le Chef de service du Marché : Membre
- Le Représentant MINMAP : Observateur
- Le Comptable-matières de l'Etat : Membre
- Le Fournisseur : Membre
- Toute personne désignée par le Maitre d'Ouvrage à raison de ses compétences dans le domaine.

ARTICLE 28 : SERVICE APRES-VENTE ET CONSOMMABLES

Non applicable

CHAPITRE IV : DE LA RECEPTION

ARTICLE 29 : DOCUMENTS A FOURNIR AVANT LA RECEPTION

Le Fournisseur livrera les fournitures conformément aux conditions spécifiées par le Maitre d'Ouvrage dans le Bordereau des prix unitaires et le devis quantitatif et estimatif.

Le Fournisseur devra notifier le Maitre d'Ouvrage et lui faire parvenir les documents suivants :

- 1. Copie de la facture décrivant les fournitures indiquant leurs quantités, leur prix et le montant total**
- 2. Notification de la livraison ;**

Ces documents doivent être reçues par le Maitre d'Ouvrage dix(10) jours au moins avant la réception des fournitures .dans le cas contraire , le fournisseur sera tenu pour responsable de toutes dépenses en résultant

ARTICLE 30 : RECEPTION PROVISOIRE

30.1 Avant la réception provisoire, le Cocontractant demande par écrit au Maître d'Ouvrage avec copie à l'Ingénieur, l'organisation d'une visite technique préalable à la réception.

La Commission de réception sera composée des membres suivants :

- Le Maître d'Ouvrage ou son représentant : Président
- L'Ingénieur du Marché : Rapporteur
- Le Chef de Service du Marché : Membre
- Le Représentant MINMAP : Observateur
- Le Comptable-matières de l'Etat : Membre
- Le Fournisseur : Membre
- Toute personne désignée par le Maître d'Ouvrage à raison de ses compétences dans le domaine.

Les membres de la Commission de réception sont convoqués au moins **dix (10) jours** avant la date de la réception. Le Fournisseur est convoqué à la réception par courrier au moins **dix (10) jours** avant la date de la réception. Il est tenu d'y assister (ou de s'y faire représenter).

Il assiste à la réception en qualité de membre. Son absence équivaut à l'acceptation sans réserve des conclusions de la Commission de réception.

La Commission examine le procès-verbal des opérations préalables à la réception et procède à la réception provisoire valant définitive des fournitures.

30.2 Il n'est pas prévu de réception provisoire partielle.

ARTICLE 31 : DELAI DE GARANTIE

La durée de garantie est de **six (06) mois** à compter de la date de réception provisoire.

ARTICLE 32 : RECEPTION DEFINITIVE

La réception définitive marque la fin de la Lettre-Commande et libère le Fournisseur et Maître d'Ouvrage de toutes leurs obligations. La signature contradictoire du décompte Général et définitif par le Maître d'Ouvrage et le Fournisseur clôt définitivement la Lettre-Commande.

Elle ne pourra intervenir qu'à la fin de la levée du délai de garantie

CHAPITRE V : DISPOSITIONS DIVERSES

ARTICLE 33 : RESILIATION DE LA LETTRE - COMMANDE

La Lettre-Commande ne peut être résiliée que dans les cas suivants :

1. Retard de plus de **Dix (10) jours** calendaires dans l'exécution d'un ordre de service ou arrêt injustifié des prestations de plus de **Sept (07) jours** calendaires ;
2. Retard dans les prestations entraînant des pénalités au-delà de 10 % du montant des prestations ;
3. Refus de la reprise des prestations non conformes ;
4. Défaillance du fournisseur ;

ARTICLE 34 : CAS DE FORCE MAJEURE

Non applicable

ARTICLE 35 : DIFFERENDS ET LITIGES

Lorsqu'aucune solution amiable ne peut être apportée au différend, celui-ci est porté devant la juridiction camerounaise compétente

ARTICLE 36 : EDITION ET DIFFUSION DE LA PRESENTE LETTRE- COMMANDE

Quinze (15) exemplaires de la présente Lettre-Commande seront édités par les soins du Fournisseur et fournis au Maitre d'Ouvrage.

ARTICLE 38 ET DERNIER : ENTREE EN VIGUEUR DE LA LETTRE - COMMANDE

La présente Lettre-Commande ne deviendra définitive qu'après sa signature par le Maitre d'Ouvrage. Elle entrera en vigueur dès sa notification au fournisseur par ce dernier

Page..... Et dernière de LETTRE COMMANDE N°...../LC/CAYII/CIPM/SMP du...../2024 PASSEE APRES DEMANDE DE COTATION EN PROCEDURE D'URGENCE N°002/DC/CAY2/CIPM/SMP/2024 DU 05 AVRIL 2024 POUR LA FOURNITURE DES APPAREILLAGES AUX PERSONNES VIVANT AVEC UN HANDICAP DANS LA COMMUNE D'ARRONDISSEMENT DE YAOUNDE 2

Délais d'exécution : Quarante-cinq (45) jours

Montant du marché en FCFA :

Montant HTVA	
TVA 19.25%	
IR	
Montant Net à mandater	
Montant TTC	

Lu et accepté par le Cocontractant de l'Administration

Yaoundé le

Signé par monsieur le Maire de la Mairie de Yaoundé 2

Yaoundé, le.....

Enregistrement le

PIECE N°8: MODELES

ANNEXE 1 : MODELE DE SOUMISSION (modèle) (à timbrer)

Je, soussigné..... (Indiquer le nom et la qualité du signataire)
Représentant la société, l'entreprise ou le groupement..... dont le siège social est à..... Inscrite au registre du commerce de sous le n°.....

Après avoir pris connaissance de toutes les pièces figurant ou mentionnées au Dossier de Consultation N°002/DC/CAY2/CIPM/SMP/2024 DU 2024 POUR LA FOURNITURE DES APPAREILLAGES AUX PERSONNES VIVANT AVEC UN HANDICAP DANS LA COMMUNE D'ARRONDISSEMENT DE YAOUNDE 2 (y compris les additifs),

- Après m'être personnellement rendu compte de la situation des lieux et avoir apprécié à mon point de vue et sous ma responsabilité, la nature et la difficulté des fournitures à livrer ;
- Remets, revêtus de ma signature, le bordereau des prix unitaires ainsi que le devis quantitatif et estimatif établis conformément aux cadres figurant dans le Dossier de Consultation ;
- Me sou mets et m'engage à livrer les fournitures conformément au Dossier de Consultation, moyennant les prix que j'ai établi moi-même pour chaque nature d'ouvrage, lesquels prix font ressortir le montant de l'Offre à
-(en chiffres et en lettres) francs CFA Hors TVA, et à(en chiffres et en lettres) francs CFA Toutes Taxes Comprises.
- M'engage à exécuter Les prestations dans un délai de Jours
- M'engage en outre à maintenir mon offre dans le délai de Quatre-vingt-dix (90) jours à compter de la date limite de remise des offres

Les rabais offerts et les modalités d'application desdits rabais sont les suivants :
.....
.....

Le Maître d'Ouvrage se libérera des sommes dues par elle au titre de la présente lettre- commande en faisant donner crédit au compte n°..... ouvert au nom de auprès de la banque Agence de

Avant signature de la lettre- commande, la présente soumission acceptée par vous vaudra engagement entre nous.

Fait à le

Signature de
En qualité de
Dûment autorisé à signer les soumissions pour et au nom de

ANNEXE 2 : MODELE DE CAUTION DE SOUMISSION

Adressée à Monsieur le Maire de la Commune d'Arrondissement de Yaoundé 2, « Maître d'Ouvrage »

Attendu que l'Entrepreneur , ci-dessous désignée « le soumissionnaire », a soumis son offre en date du..... Pour la Fourniture des Appareillages aux Personnes vivant avec un Handicap dans la Commune d'Arrondissement de Yaoundé 2

Ci-dessous désignée « l'Offre », et pour laquelle il doit joindre un cautionnement provisoire équivalant à *[indiquer le montant]* francs CFA,

Nous *[Nom et adresse de la banque]*, représentée par *[Noms des signataires]*, ci-dessous désignée « la banque », déclarons garantir le paiement au Maître d'Ouvrage de la somme maximale de *[indiquer le montant]* Francs CFA, que la banque s'engage à régler intégralement au Maître d'Ouvrage, s'obligeant elle-même, ses successeurs et assignataires.

Les conditions de cette obligation sont les suivantes :

Si le soumissionnaire retire l'Offre pendant la période de validité spécifiée par lui sur l'acte de soumission ; ou

Si le soumissionnaire, s'étant vu notifier l'attribution du marché par le Maître d'Ouvrage pendant la période de validité :

- Manque à signer ou refuse de signer la lettre- commande, alors qu'il est requis de le faire ;
- Manque à fournir ou refuse de fournir le cautionnement définitif du marché (cautionnement définitif), comme prévu dans celui-ci.

Nous nous engageons à payer au Maître d'Ouvrage un montant allant jusqu'au maximum de la somme stipulée ci-dessus, dès réception de sa première demande écrite, sans que le Maître d'Ouvrage soit tenu de justifier sa demande, étant entendu toutefois que dans sa demande, le Maître d'Ouvrage notera que le montant qu'il réclame lui est dû parce que l'une ou l'autre des conditions ci-dessus, ou toutes les deux, sont remplies, et qu'il spécifiera quelle(s) condition(s) a (ont) joué.

La présente caution entre en vigueur dès sa signature et dès la date limite fixée par le Maître d'Ouvrage pour la remise des Offres. Elle demeurera valable jusqu'au trentième jour inclus suivant la fin du délai de validité des Offres. Toute demande du Maître d'Ouvrage tendant à la faire jouer devra parvenir à la banque, par lettre recommandée avec accusé de réception, avant la fin de cette période de validité.

La présente caution est soumise pour son interprétation et son exécution au droit camerounais. Les tribunaux du Cameroun seront seuls compétents pour statuer sur tout ce qui concerne le présent engagement et ses suites.

Signé et authentifié par la banque à le *[signature de la banque]*

ANNEXE 3 : DECLARATION D'INTENTION DE SOUMISSIONNER (MODELE) (A TIMBRER)

Je soussigné,

Nationalité :

Domicile :

Fonction :

En vertu de mes pouvoirs de Directeur Général, après avoir pris

Connaissance de la Demande de Cotation N°...../DC/CAY2/CIPM/SMP/2024 DU 2024 POUR LA
**FOURNITURE DES APPAREILLAGES AUX PERSONNES VIVANT AVEC UN HANDICAP DANS LA COMMUNE
D'ARRONDISSEMENT DE YAOUNDE 2DECLARE** par la présente, l'intention de soumissionner pour cette
Demande de Cotation

Fait à Yaoundé le

Signature, nom et cachet du soumissionnaire.

COMMISSION INTERNE DE PASSATION DES MARCHES DE YAOUNDE II (MONSIEUR AYISSI ELOUNDOU
YANNICK MARTIAL, MAIRE DE LA CAYII)

Consultation N°002./DC/CAYII/CIPM DU 05 AVRIL 2024

Pour : LA FOURNITURE DES APPAREILLAGES AUX PERSONNES VIVANT AVEC UN HANDICAP DANS LA
COMMUNE D'ARRONDISSEMENT DE YAOUNDE 2

DATE LIMITE DE REMISE DES OFFRES :

TABLEAU DE COMPARAISON DES OFFRES

N°	Noms des Soumissionnaires	Adresse	Conformité de l'offre		Livraison		Prix total TTC	observations
			oui	Non	Délai	Lieu		
1								
2								
3								
4								
5								

Membres de la Commission Interne de Passation des Marchés

Nom :

Fonction :

Signature :

**PIECE N°9 : LISTE DES BANQUES OU COMPAGNIES D'ASSURANCES
AGREES ET HABILITEES A EMETTRE DES CAUTIONS DANS LE CADRE
DES MARCHES PUBLICS EN 2023**

BANQUES

1. Afriland first bank Cameroon (first bank);
2. Bange Bank Cameroun (BANGE CMR) ;
3. Banque Atlantique du Cameroun (BACM) ;
4. Banque Camerounaise des Petites et Moyennes Entreprises ;
5. Banque gabonaise pour le Financement international (bgfibank) ;
6. Banque internationale du Cameroun pour l'épargne et le crédit (BICEC);
7. Citibank Cameroon (CITI- C);
8. Commercial Bank- Cameroon (CBC);
9. Crédit Communautaire d'Afrique-Bank ;
10. Ecobank Cameroun (Ecobank);
11. National Financial Credit Bank (NFC Bank);
12. Société Commerciale de Banques-Cameroun (SCB- CAMEROUN) ;
13. Société Générale Cameroun (SGC) ;
14. Standard Chatered Bank Cameroon (SCBC);
15. Union Bank of Cameroon PLC (UBC);
16. United bank for Afrika (UBA);

COMPAGNIES D'ASSURANCES

17. Activa assurances.
18. Assurances et Réassurance Africaine (AREA);
19. Atlantique assurances ;
20. Chanas assurances;
21. CPA S.A ;
22. NSIA assurances
23. PRO ASSUR S.A;
24. Prudential Beneficial General Insurances;
25. ROYAL ONYX Insurance Cie;
26. SAAR ;
27. SANLAM Assurances Cameroun ;
28. Zenithe insurance.